

Vérification des compétences pour les fournisseurs de soins indirects

Des ateliers d'orientation et des rappels périodiques sur l'IAB et les politiques connexes permettent au personnel de livrer des messages uniformes aux familles et favorisent la mise en œuvre de l'Initiative au sein de l'établissement. Le personnel doit développer et maintenir des compétences (connaissances, savoir-faire et attitudes) concordant avec l'IAB, en fonction de leur rôle dans l'établissement.

Les **fournisseurs de soins indirects** sont décrits dans les *Lignes directrices pour la mise en œuvre de l'Initiative Amis des bébés* comme toute « personne qui fournit des services aux clients durant la période périnatale et qui est susceptible d'influencer les renseignements qui leur sont communiqués sur des sujets abordés dans les normes de l'IAB. » Ces fournisseurs de soins indirects (cliniques et non cliniques) peuvent être des personnes rémunérées ou non, employées, contractuelles ou bénéficiant de privilèges leur permettant d'exercer dans l'établissement.

Exemples pour les hôpitaux/centres de naissance : Médecins ou personnel infirmier des services d'urgence, phlébotomistes, technologues en échographie, audiologistes (dépistage auditif auprès des nouveau-nés), secrétaires d'unité, réceptionnistes, etc.

Exemples pour les services de santé communautaire : Infirmières en immunisation, conseillères en contraception, éducatrices ou consultantes en sommeil infantile, personnel responsables des médias sociaux, etc.

Le tableau suivant présente les indicateurs de performance applicables à tous les **fournisseurs de soins indirects** en fonction des Dix conditions. La troisième colonne indique si l'indicateur de performance porte sur les connaissances, le savoir-faire ou les attitudes. La dernière colonne propose des moyens de vérification.

Tous les fournisseurs de soins indirects

Condition de l'IAB	Indicateur de performance	Connaissances (C), savoir-faire (S) ou attitudes (A)	Type de vérification
1a	Nommer deux articles visés par le <i>Code international de commercialisation des substituts du lait maternel</i> (Code de l'OMS).	C	Question ou étude de cas
	Expliquer une façon dont le Code protège le personnel des conflits d'intérêts.	C	Question ou étude de cas

	Décrire une façon dont le Code protège les familles de la pression commerciale.	C	Question ou étude de cas
	Décrire une façon dont cet établissement respecte le Code.	C	Question ou étude de cas
1b	Expliquer deux éléments de la politique d'alimentation des nourrissons/d'allaitement/de l'IAB qui influencent votre rôle.	C	Question ou étude de cas
	Décrire deux endroits dans l'établissement où le public peut consulter un résumé de la politique d'alimentation des nourrissons/d'allaitement/de l'IAB.	C	Question
1c	Décrire une façon dont les pratiques sont surveillées dans cet établissement.	C	Question ou étude de cas
2	Décrire deux raisons pour lesquelles l'allaitement est important tant pour la mère que pour le bébé.	C	Question ou étude de cas
	Expliquer une façon dont l'IAB protège, promeut et soutient l'allaitement.	C-S-A	Question ou étude de cas
7	Décrire une façon dont cet établissement aide les mères à se sentir à l'aise d'allaiter ou d'exprimer du lait sur place.	C	Question ou étude de cas
	Décrire la façon dont vous soutenez une mère qui allaite et qui a fait l'objet de critiques pour avoir allaité dans un lieu public.	C-S-A	Question ou étude de cas
10	Décrire la ressource vers laquelle vous acheminez une famille ayant besoin d'aide relative à l'alimentation de leur nourrisson.	C	Question ou étude de cas

Fournisseurs de soins cliniques indirects

En plus de satisfaire aux indicateurs de performance figurant au tableau ci-dessus, les fournisseurs de soins indirects qui offrent des soins cliniques doivent posséder les connaissances, le savoir-faire et les attitudes pour mettre en œuvre les pratiques cliniques spécifiques à leur rôle. Les fournisseurs de soins indirects sont invités à consulter les [Lignes directrices pour la mise en œuvre de l'IAB](#) et la [Liste de vérification des lignes directrices de l'IAB](#) du CCA pour déceler les autres conditions et normes de l'Initiative applicables à leur rôle.

Par exemple, la norme 7.4 des *Lignes directrices pour la mise en œuvre de l'Initiative Amis des bébés* s'applique aux fournisseurs de soins indirects qui exécutent des prises de sang ou administrent des injections chez les nourrissons et les jeunes enfants. De plus, l'étape 7 de la *Liste de vérification des lignes directrices de l'IAB* demande aux fournisseurs de soins ce qui suit :

Expliquer comment les mères sont encouragées à tenir leur bébé en peau à peau et/ou à l'allaiter pendant les interventions douloureuses.

Un autre indicateur de performance s'appliquant aux fournisseurs de soins indirects décrits dans cet exemple serait donc :

Condition de l'IAB	Indicateur de performance	Connaissances (C), savoir-faire (S) ou attitudes (A)	Type de vérification
7	Expliquer comment les mères sont encouragées à tenir leur bébé en peau à peau et/ou à l'allaiter pendant les interventions douloureuses.	C-S-A	Question, étude de cas ou observation